



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

Public-privé : TOUS en GREVE le 18 mars!

La nouvelle année voit se poursuivre les mesures antisociales mais elle voit aussi s'amplifier le rejet des personnels contre la politique de démantèlement du service public d'éducation :

Rejet du décret sur les rythmes scolaires : une majorité d'enseignants, de parents exigent l'abrogation de cette réforme qui va à marche forcée vers la territorialisation de l'école et son lot d'inégalité. Plus de 1800 communes n'appliqueront pas la réforme l'an prochain

Rejet du calendrier scolaire : 0 voix au CSE. Le ministre doit revenir sur sa décision. Les enseignants ne veulent pas récupérer une journée déjà travaillée.

Rejet de la carte scolaire: une dotation de 0 poste pour l'Yonne, ce sont des classes toujours plus surchargées et des remplaçants encore en moins pour notre département, alors que tous les jours des collègues ne sont pas remplacés.

Rejet du plan sur l'éducation prioritaire: C'est la politique d'austérité dans les lycées et collèges, avec la suppression de centaines de postes et des baisses de salaires pour les enseignants.

Rejet de la politique de démantèlement du statut des enseignants de lycées/collèges: Les enseignants se mobilisent contre l'annualisation de leur temps de travail et la redéfinition de leurs missions

Rejet du pacte de responsabilité qui fait cadeau de 30 milliards d'euros au MEDEF pris sur les salaires et menace l'existence de la Sécurité Sociale.

Le SNUDI, syndicat confédéré à FORCE OUVRIERE est un syndicat libre et indépendant qui n'est pas prêt à se faire instrumentaliser mais toujours prêt à l'action commune sur des bases claires.

Face à tout cela, comme l'a dit Jean-Claude MAILLY, le secrétaire général de FO, lors du meeting du 29 janvier: « nous ne pouvons pas rester l'arme au pied ». Il est de la responsabilité de FO de donner des perspectives, de conjuguer la solidarité du public et du privé et d'exprimer clairement le rapport de force.

FO a décidé d'appeler à une journée de rassemblements et de manifestations le 18 mars pour la satisfaction des revendications des salariés et appelle les autres organisations partageant les mêmes préoccupations à nous rejoindre. Tout dernièrement, la CGT s'est prononcée pour appeler également à la grève interprofessionnelle ce jour.

Le SNUDI FO 89 prendra toute sa place dans cette mobilisation et appelle les collègues à se mobiliser massivement pour faire du 18 mars une réussite.

Non au pacte d'austérité.

Non à la casse de la Sécurité Sociale.

Non au démantèlement des services publics.

Non à la mise à sac de l'éducation républicaine.

Tous en grève le 18 mars !

SOMMAIRE

Page 1 : l'Edito de Reynald Millot

Page 2 : Grève le 18 mars

Page 3 : Infos

Page 4 : le SNUDI-FO 89

Dispensé de timbrage **MONETAU PPDC**

FO
la force syndicale

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



n° 27 - date de parution : fev. 2014

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectfpo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



RYTHMES SCOLAIRES, CARTE SCOLAIRE, DROITS DES ENSEIGNANTS : FAISONS NOUS ENTENDRE ! PASSONS A L'ACTION !

RYTHMES SCOLAIRES...

La grève du 18 mars, un bon moyen de relancer le mouvement contre les mesures d'austérités du gouvernement et notamment celle de refondation-territorialisation de l'Ecole.

En appelant à la grève interprofessionnelle le 18 mars, la confédération FORCE OUVRIERE permet aux salariés et aux personnels de faire converger les luttes, nombreuses dans tous les secteurs. Appuyée sur l'appel commun FO-CGT-CFDT-CGC-CFTC à la sécu, celle-ci sera l'occasion de passer à l'action pour nous faire entendre et revendiquer l'arrêt immédiat de cette politique d'austérité et l'abrogation des mesures prises dans ce sens. En premier lieu, pour ce qui nous concerne, le décret des rythmes scolaires, mais également la carte scolaire, les droits des enseignants, le respect du statut...

Nous savons depuis peu que la CGT y appelle également !
Cette grève interprofessionnelle doit être la plus large possible et nous devons en faire une réussite.

Ainsi, la FNEC FP-FO (Fédération FO des enseignants) appelle à la grève interprofessionnelle et aux manifestations le mardi 18 mars 2014.

- le gel du point d'indice est confirmé pour cette année pour la 4ème année consécutive et une 5ème année se profile
- le pouvoir d'achat, les régimes indemnitaires, les mesures catégorielles sont en berne
- les « rumeurs » de Vincent Peillon nous annoncent le blocage des promotions et des avancements d'échelon (1,2 Milliards d'économie par an !)
- les crédits d'action sociale sont amputés
- les crédits de fonctionnement sont sabrés
- tous les établissements et services sont en sous-effectif, partout il manque des postes, des heures, des classes
- les garanties statutaires sont toutes remises en cause pour les adapter à un service public territorialisé.

On nous annonce encore plus d'individualisation des traitements et des carrières. La sécurité sociale est menacée de fiscalisation complète. Le « pacte de responsabilité », c'est 65 milliards d'économies sur le dos des salariés et 50 milliards de cadeaux aux patrons (allègement de charges et crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

La FNEC FP-FO appelle à la grève interprofessionnelle le 18 mars 2014 :

- pour l'augmentation des salaires.
- pour la défense de nos statuts et de nos missions
- pour la défense de la sécurité sociale
- contre toutes les mesures d'austérité.

Alors, aucun doute à avoir :

**TOUS en GREVE
MARDI 18 MARS !**



Carte scolaire ou quelles stratégies le ministère utilise-t-il pour poursuivre sa politique d'austérité ?

Comme nous pouvions nous en douter, **la politique d'austérité se poursuit et tous les moyens sont bons pour réduire le nombre de postes**, malgré une nette augmentation des effectifs prévue pour la rentrée prochaine.

Comment font-ils ?

Le Comité Technique Ministériel, réuni en décembre, a attribué deux postes pour toute l'académie de Dijon, dont0 poste pour l'Yonne.

Le nombre d'enseignants du RASED va certainement encore être réduit, le nombre de remplaçant ne pourra bien évidemment être à la hauteur des besoins : Nous réclamons toujours la création (restitution) des 22 postes de remplaçants bloqués pour les stagiaires depuis la masterisation ! Ce sont ces 22 postes qui manquent !

Plus subtiles, les conséquences de la refondation-territorialisation. Des postes seront affectés au dispositif « Plus de Maîtres que de Classes » (PMQC), ce qui signifie des créations ou maintiens de postes, mais en contrepartie, des **fermetures de classes** (3 écoles de l'Yonne au moins ont vu cette année le dispositif PMQC entraîner une fermeture de classe dans leur propre école et parfois du coup la diminution de la décharge de direction). **Attention ! Les missions de ces enseignants seront définies localement, en relation avec les PedT, dans le cadre de la territorialisation. C'est une nouvelle atteinte à notre statut de fonctionnaires d'Etat.**

Des postes devront également être libérés pour mettre en place la scolarisation des moins de trois ans (dispositif classes de TPS). Tous ces postes « à profils » qui se multiplient entraînent par ailleurs une dégradation du respect des règles et barèmes lors du mouvement.

Afin de pallier le manque de postes, le SNUDI-FO demande :

- le recrutement immédiat par la voie de la liste complémentaire.
- l'accord de tous les INEAT-EXEAT en attente afin de débloquent le mouvement et de rendre le département plus attractif.
- L'abrogation de la masterisation et du recrutement à bac+5

Permutations 2014

Rien n'échappe aux politiques d'austérité

Cette année, ce sont 186 demandes de permutations qui seront traitées lors de la phase informatique, dont, en premier voeu, 65 pour la Cote d'Or, 21 pour la Saône et Loire, 100 pour d'autres départements.

Cette année, la modification de la règle qui attribue des points de barème pour les départements demandés dans des académies non limitrophes de l'académie d'origine ne facilite en rien les mutations, au contraire. Rappelons que l'académie de Dijon est limitrophe de Orléans-Tours, Créteil, Reims, Besançon, Lyon et Clermont-Ferrand. Pour toute demande dans ces académies : pas de bonification ! Soulignons que 132 sont des renouvellements de demandes, et 49% au titre du rapprochement de conjoint. C'est énorme, ce n'est pas acceptable !!!

Pour le SNUDI FO, c'est le constat réaffirmé de la difficulté à sortir du département. Le recrutement académique, la mastérisation, les fermetures massives de postes (80 000 depuis 2008), les calibrages académiques (solde des entrants et des sortants), ainsi que l'allongement de la durée de cotisation sont sans conteste les facteurs aggravants de la situation. Le droit à mutation devient ainsi une exception pour se réduire à peau de chagrin en contradiction avec le droit statutaire inscrit à l'article 60 du statut général de la Fonction publique.

Le SNUDI FO 89 continue de défendre tous les dossiers et chaque dossier, pour que le droit à mutation soit véritablement respecté.

Faites-nous parvenir vos demandes.

EVS-AVS-AED

Le SNUDI FO : un syndicat pour vous informer de vos droits un syndicat pour vous défendre.

De plus en plus nombreux dans le premier comme dans le second degré, ces emplois « contrat unique d'insertion » deviennent indispensables tant dans l'accompagnement individuel ou collectif des élèves en situation de handicap, que dans l'aide administrative qu'ils apportent.

Le SNUDI FO revendique pour cette catégorie de personnels la création d'un statut dans la fonction publique d'Etat, et dans l'attente, la pérennisation de la fonction par le réemploi automatique pour tous ceux qui en font la demande.

Il organise régulièrement des réunions d'informations afin d'aider les personnels à faire respecter leurs droits (formation, renouvellement de contrat, conditions d'exercice...)

**Prochaine réunion le mercredi 19 mars à 14h30 à Auxerre, maison des syndicats
Local du SNUDI FO 89**

Pour toute question, suivi de dossier, demande d'accompagnement à une convocation par la hiérarchie ou à une audience :

Contactez le SNUDI-FO 89 !

SEGPA/EREA en danger !

Deux rapports de l'Inspection générale datant de 2013, nous laissent entrevoir ce que le ministère envisage pour les SEGPA et les EREA : leur disparition pure et simple tel que nous les connaissons.

Voilà ce qu'ils préconisent pour les EREA :

- la flexibilisation pluriannuelle du temps de travail des enseignants
- l'ensemble des postes choisis sur profil et la disparition en parallèle des postes spécialisés du premier degré
- la remise en cause de la liberté pédagogique avec une mise sous tutelle des enseignants
- la précarisation des emplois d'internat par le remplacement des professeurs des écoles éducateurs d'internat par des assistants d'éducation. Il faut noter que ce processus est déjà engagé à l'EREA de JOIGNY où deux collègues en congé sont remplacés par un poste précaire et qu'il risque de s'amplifier pour la rentrée prochaine. C'est en tout cas ce que demande la direction de l'établissement à la DASEN.
- La suppression de postes d'enseignement professionnel au titre de la mutualisation des ressources de formation public/privé

Pour compléter cela un deuxième rapport préconise pour les SEGPA de « dépasser l'opposition entre enseignants spécialisés et enseignants de droit commun ». C'est la fin programmée des options du CAPA-SH dont il est question et la transformation des maîtres F en personnels ressources dans les collèges.

Ce dont il est question c'est tout simplement, au nom de la politique d'austérité: balayer le statut des enseignants et maintenir les élèves les plus en difficulté au mépris de leurs besoins, dans le circuit ordinaire, dans des classes toujours plus surchargées.

C'est INACCEPTABLE !

BERNADETTE



Notre camarade et ancienne Secrétaire Départementale Bernadette DUCHATEAU s'est éteinte dans la nuit du 25 au 26 janvier.

Atteinte d'une leucémie qu'elle a combattue pendant 18 mois avec le courage et la ténacité que nous lui connaissons, elle laisse derrière elle le souvenir d'une belle personne.

Engagée de longue date dans le combat syndical, elle a porté haut les valeurs de justice, d'égalité, de service républicain qui lui étaient si chères. Particulièrement sensible au maintien des écoles sur tout le territoire, elle s'est toujours opposée aux fermetures de classes et d'écoles. Scandalisée par les conditions d'emplois précaires des EVS AVS, elle avait à cœur de les écouter, les conseiller, les défendre. D'une manière générale, elle avait une oreille attentive, prenant le temps de s'enquérir de l'état de chacun, et savait trouver les mots justes pour encourager, reconforter, conseiller, rassurer. Pour le SNUDI, elle restera un souvenir précieux.

Rencontrer le \$NUDI-FO 89

Le SNUDI Force Ouvrière de l'Yonne défend vos dossiers et soutient vos demandes (affectation, promotion, mutation, carte scolaire, dossiers persos...) Pour cela, il suffit de nous contacter par mail, par courrier ou par téléphone.

Des représentants par secteurs géographiques du département sont à votre disposition pour toute question, et des tournées d'écoles sont faites régulièrement, nous pouvons passer pour vous rencontrer (il suffit de demander !).

Nous organisons également des Réunions d'Information Syndicales (RIS). A l'occasion de celles-ci, nous échangeons sur l'actualité de l'Education Nationale et répondons à vos questions. Elles sont également l'occasion de faire converger les demandes, de discuter des différentes situations, de diffuser les informations, de faire remonter les revendications, de vous tenir informés de vos droits, d'échanger sur vos attentes, de vous soutenir...

A savoir que ces réunions sont déductibles des heures d'animations pédagogiques. Il vous suffit pour cela d'en informer votre IEN. Demandez une autorisation d'absence, de droit, à l'animation pédagogique que vous souhaitez remplacer, « dans des délais raisonnables », dixit l'administration (nous dirons, donc, pas du jour pour le lendemain)...

Vous retrouverez les dates des prochaines RIS sur le site du syndicat, mais également des informations sur l'actualité de l'Education nationale, les batailles menées par le syndicat et sa fédération (FNEC-FP FO), des dossiers sur vos droits...

Les représentants FO du personnel aux différentes instances (CAPD, CTSD, CDEN, CHSCT...) défendent chaque dossier et tous les dossiers.

Et bien évidemment, nous vous invitons à profiter du premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres :

Syndiquez-vous au \$NUDI-FO 89 !

Votez Force Ouvrière aux élections professionnelles de décembre 2014 !

Pour nous contacter

permanences au syndicat, les lundi, mardi, mercredi et vendredi **03.86.52.55.12**

par mail snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2014
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous forme de crédit d'impôts.

La cotisation EVS-AVS, bien qu'ayant augmenté, revient donc moins cher...

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
Stagiaires	115 €	120 €	130 €	137 €	143 €	152 €	161 €	175 €	185 €	198 €	211 €
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF											
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSES :											
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF	163 €	183 €	194 €	205 €	220 €	233 €	246 €				
INSTITUTEURS :											
Adjoints				124 €	127 €	129 €	132 €	139 €	145 €	153 €	169 €
ETUDIANT MASTER :	27 €										
EVS-AVS :	80 €										
RETRAITES :	96 €										
Ajouter :											
Chargés d'école : 4 €											
Directeurs : 2 à 4 classes : 8 € 5 à 9 classes : 12 € 10 classes et + : 15 € IMF -IEN, IMF -CPD : 12 €											
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations											
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations											
Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %											

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

(à découper et à retourner à : SNUDI - FO BP 231 89004 AUXERRE Cedex)

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :

**Rejoignez un
syndicat libre
et indépen-
dant :**

**Rejoignez le
\$NUDI
FORCE
OUVRIERE
de l'Yonne !**

**SNUDI
FO 89**